

Compte-rendu du Conseil Municipal du 04/09/2025

Présents : BRETIN Anthony, CHAUVIN Eric, GENET Juliette, MANZONI Jean-Michel, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, VALLET Patricia.

Excusés : TRESY Philippe, donne pouvoir à MICHAUD Luc
GIRARD Georges-François.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

8 présents, 9 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

1 - Remplacement véhicule communal

Le kangoo communal âgé de 25 ans aurait besoin d'un remplacement du moteur et son contrôle technique de juillet dernier imposerait de plus d'effectuer de nombreuses réparations.

Après recherches, une opportunité se présente à la "Station de la Montagne" (avenue Camille Prost à Lons) : un Peugeot Partner en bon état malgré un kilométrage un peu conséquent, pour un montant de 4.000 €. Son entretien a toujours été suivi chez ce même garagiste, il est équipé d'une attache remorque, et plusieurs opérations récentes (distribution refaite, disques changés, turbo neuf,...) permettent de lui envisager plusieurs années de bons et loyaux services.

A l'unanimité des 8 présents (9 votants), le Conseil Municipal décide d'engager les démarches pour acquérir ce Partner qui deviendra le nouveau véhicule communal.

2 - Régularisation parcelle AH 62

Problème similaire à celui récemment résolu à Rosnay, quartier "chez les Remondys", l'espace public n'est pas bien défini par le cadastre en ce qui concerne la "rue Saint-Vernier" qui mène aux locatifs de l'OP HLM La Maison Pour Tous depuis la rue du Quart d'Amont.

Des conventions écrites n'ont pas été finalisées par des actes notariés et modifications cadastrales, et cette "rue" est encore officiellement la parcelle privée AH 62, liée aux propriétaires de la parcelle AH 61 (maison "Rebourg"). Les successeurs, et nouveaux propriétaires, souhaitent vendre le bien et donc régulariser la situation.

Des traces des échanges avec les élus des mandatures précédents (1993 et 2010) font état d'un projet de division parcellaire établi par le cabinet Bouillier-Digard, qui sépare la parcelle AH 62 en une parcelle principale AH 648 devenant communale et une petite parcelle AH 647 restant attenante à l'arrière de la maison.

Avec à l'époque (1993) pour engagements de la commune, l'achat pour la somme symbolique de la parcelle AH 648, et la prise en charge de l'ensemble des frais notariés.

Engagements de l'époque confirmés verbalement par les deux parties lors d'une rencontre cordiale en début d'été entre les successeurs et M. le Maire.

En adressant en mairie les documents nécessaires à l'établissement de l'acte notarié, le cabinet Juris-Notaires mentionne deux nouvelles demandes des propriétaires :

" 1- la réalisation d'un portillon métallique fixe en limite de propriété entre les parcelles 647 et 648 parallèles à la façade de la maison, ce portillon n'a pas été réalisé."

" 2 - la commune utilise la parcelle AH 62 comme rue saint-Vernier depuis 1993, modifier le chapitre Impôts et Taxes :

- pour que la commune de Lavigny paie l'intégralité de la Taxe Foncière pour l'année 2025,

- pour que la commune de Lavigny rembourse cette taxe pour les 31 ans d'utilisation de la parcelle AH 62 comme rue communale."

Ces nouvelles demandes n'ayant jamais été évoquées lors de la rencontre et de l'échange verbal, la commune s'en tiendra aux engagements pris à l'époque et adresse à l'office notariale la proposition de la délibération correspondante, à savoir : l'achat de la nouvelle parcelle AH 648 pour 1 euro symbolique, et la prise en charge de l'ensemble des frais notariés.

3 - Subventions aux associations

A l'unanimité des 8 présents (9 votants), le Conseil Municipal décide de reconduire le montant de 200 € de subvention annuelle à chacune des associations du village (Foyer Rural, Lavinoise, Verger Serin), dont il est rappelé qu'elles doivent en faire la demande.

4 - Mutuelle et Prévoyance

Comme pour l'assurance Prévoyance Santé instaurée l'année dernière (délibération lors du Conseil Municipal du 05/09/2024) il s'agit maintenant de définir la participation de la commune aux cotisations relatives à la Mutuelle Complémentaire.

Pour rappel, de récentes dispositions légales obligent la commune à proposer à ses salariés, à mettre en place - et en financer une part minimum obligatoire des cotisations - un contrat d'assurance Prévoyance Santé (obligation au 01/01/2025, réalisée) et un contrat Mutuelle Complémentaire (obligation au 01/01/2026, à définir).

Si les agents titulaires et contractuels n'ont pas obligation de souscrire aux contrats proposés, la collectivité doit cependant statuer sur les conditions de sa participation financière lorsque ces assurances seront demandées :

- participation communale minimum aux cotisations de Prévoyance Santé de 7 € par mois et par agent,

- participation communale minimum aux cotisations de Mutuelle Complémentaire de 15 € par mois et par agent.

Pour information, dans la ComCom Bresse Haute Seille, la moyenne par mois et par agent se situe respectivement à 11 € pour la Prévoyance et 21 € pour la Complémentaire. Et, en cas de participation communale maximale à ces deux types d'assurances, l'impact budgétaire serait de 2.400 € par an à Lavigny.

Conservant un temps de réflexion supplémentaire, le Conseil Municipal décide de reporter à la prochaine réunion la définition de sa participation financière.

5 - Questions diverses

TRAVAUX

Voirie intercommunale, la rue du Pré Bayard est définie prioritaire par la commission de la CCBHS, la chaussée va donc prochainement être refaite.

La réfection du chemin des Sorbiers, régulièrement emprunté par les bus et objet de nombreux passages quotidiens, qui se dégrade avec localement des affaissements de chaussée qui s'amplifient, est demandée à cette commission voirie.

Chemin des Creux, des travaux avec tranchées sont programmés sur ce chemin qui mène au Vernois juste après le lotissement Verger Baron, sans autre précision que pouvant s'étaler sur 90 jours à compter du 22 septembre...

BOIS - FORET

Affouage, en attente de l'estimation par l'ONF du volume alloué à l'affouage 2025-26.

MAIRIE

Barrière chapelle, le devis demandé à la société EGC (Publy) pour l'implantation d'un peu moins de 40 mètres linéaires de barrière composite pour sécuriser la différence de niveau entre le chemin d'accès et la plateforme inférieure fait état d'un montant d'environ 7.500 €.

Cartes Jeunes, la quarantaine de cartes demandées seront distribuées le samedi 06/09, information déjà portée aux habitants. Il reste ensuite possible d'en prendre possession en mairie aux heures d'ouverture au public d'ici le 30 septembre.

Rappel : le demandeur qui ne récupère pas sa carte Jeunes dans les délais impartis se voit priver de sa gratuité l'année suivante.

Réunion / nouvelles modalités pour les élections municipales, la constitution des listes de candidats, ainsi que les modalités d'attribution des sièges en fonction des résultats des urnes, sont profondément modifiées par la nouvelle réglementation pour les communes de moins de 1000 habitants.

Une réunion publique d'information sur ces nouvelles dispositions se tiendra le vendredi 10 octobre à 19 h à la salle communale.

STRUCTURES EXTERIEURES

SICTOM, le rapport d'activités annuel est arrivé en mairie. Il devra être validé par délibération.

Eclairage Public, hormis les points lumineux de la rue des Lauzes tous les éclairages ont été remplacés par des modèles plus récents en Leds, avec faisceau plus dirigé vers le bas et programmation à distance possible. Des équipements supplémentaires devront cependant être ajoutés pour permettre un pilotage fin, point par point.

Concernant la rue des Lauzes, aucune des structures intervenantes n'envisagent une installation sur des supports vieillissants. Il faudra donc attendre une refonte complète des aménagements de cet accès au village pour voir la modernisation de l'éclairage.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 09 octobre à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 15.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 10/09/2025

Le Maire, Luc MICHAUD.

